



**NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE
des COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article

L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

En 2018, la commune de Saint Martin du Mont dispose de 4 budgets :

- le Budget Principal
- le Budget Annexe – Local commercial Salon de Coiffure
- le Budget Annexe – Local commercial Epicerie
- le Budget Annexe – Local commercial Café Restaurant

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

	NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2017	MONTANT RÉALISÉ 2018
DEPENSES	011 - Charge à caractère général	249 279.02 €	285 718.74 €
	012 - Charges de personnel	382 660.02 €	369 029.49 €
	014 - Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	151 288.56 €	159 233.44 €
	Dépenses de gestion des services	783 227.60 €	813 981.67 €
	66- Charges financières	45 826.49 €	42 141.53 €
	67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 450.30 €
	022 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
	Total des dépenses réelles	830 054.09 €	857 123.20 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	54 608.00 €	7 904.49 €
	TOTAL DES DEPENSES	884 662.09 €	865 477.99 €
RECETTES	013 – Atténuations de charges	16 649.71 €	14 475.41 €
	70 – Produits des services, du domaine et diverses	74 022.42 €	74 448.95 €
	73- Impôts et taxes	696 068.50 €	715 985.30 €
	74 - Dotations, subventions et participations	235 764.32 €	230 962.00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	66 527.81 €	56 741.96 €
	Recettes de gestion des services	1 089 032.76 €	1 092 613.62 €
	77 - Produits exceptionnels	49 088.40 €	8 326.00 €
	Total des recettes réelles	1 138 121.16 €	1 100 939.62 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 618.38 €
TOTAL DES RECETTES	1 138 121.16 €	1 102 558.00 €	

Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 48 785.75 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43.03 % des dépenses de fonctionnement de la commune, 5 agents à temps plein et 6 agents à temps non complet.

Les dépenses de fonctionnement passent 884 662.09 € à 865 477.99 € soit une diminution de -2.17 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

	NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2017	MONTANT RÉALISÉ 2018
DEPENSES	011 - Charge à caractère général	249 279.02 €	285 718.74 €
	012 - Charges de personnel	382 660.02 €	369 029.49 €
	014 - Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	151 288.56 €	159 233.44 €
	Dépenses de gestion des services	783 227.60 €	813 981.67 €
	66- Charges financières	45 826.49 €	42 141.53 €
	67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 450.30 €
	022 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
	Total des dépenses réelles	830 054.09 €	857 123.20 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	54 608.00 €	7 904.49 €
	TOTAL DES DEPENSES	884 662.09 €	865 477.99 €
RECETTES	013 – Atténuations de charges	16 649.71 €	14 475.41 €
	70 – Produits des services, du domaine et diverses	74 022.42 €	74 448.95 €
	73- Impôts et taxes	696 068.50 €	715 985.30 €
	74 - Dotations, subventions et participations	235 764.32 €	230 962.00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	66 527.81 €	56 741.96 €
	Recettes de gestion des services	1 089 032.76 €	1 092 613.62 €
	77 - Produits exceptionnels	49 088.40 €	8 326.00 €
	Total des recettes réelles	1 138 121.16 €	1 100 939.62 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 618.38 €
	TOTAL DES RECETTES	1 138 121.16 €	1 102 558.00 €

Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 48 785.75 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43.03 % des dépenses de fonctionnement de la commune, 5 agents à temps plein et 6 agents à temps non complet.

Les dépenses de fonctionnement passent 884 662.09 € à 865 477.99 € soit une diminution de -2.17 %.

En 2018, les dépenses d'ordre concernent les amortissements et les écritures comptables suite à cession à l'euro symbolique des terrains à Bourg Habitat.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux produits de gestion courante (locations appartements, salles, recouvrement chauffage collectif...), au reversement de l'excédent du Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure.

Les recettes de fonctionnement passent 1 138 121.16 € à 1 102 558 € soit une diminution de 3.12 %.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2018 :

Taxe d'Habitation : 12.20 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 12.96 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 48.00 %

- Les dotations versées par l'Etat

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

- Les recettes encaissées au titre des locations d'appartement et salles communales

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- de la stagnation des recettes de produits des services (diminution du nombre de repas à la cantine),
- de la bonne tenue des droits de mutation
- une diminution des revenus des immeubles, notamment du fait de travaux, salle de bains, peinture, dans l'appartement au-dessus de la mairie (7 mois sans location) et d'isolation dans l'appartement situé au-dessus de l'école primaire (10 mois sans location).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2018 et réalisées au cours de l'année sont les suivants :

- Installation poteau incendie : au Mollard 2 déplacement/remplacement et une installation d'un nouveau PI vers la voie ferrée
- Programme de voirie
- Sécurisation arborisation place de la salle des fêtes : fin des travaux
- Eclairage public : rénovation de points lumineux déplacement des points 401 et 407 au carrefour de la route de Gravelles avec le Chemin chez l'André et 610 chemin de la Maison Chêne
- Construction bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaires : travaux
- Aménagement Sécuritaire du carrefour de Gravelles : travaux de voirie au carrefour, déplacement du poteau incendie et de la croix
- Travaux de sécurité et de mise en accessibilité : bibliothèque redistribution et installation d'une rampe d'accès
- Installation de volets roulants à l'école primaire (classe de gauche)
- Sécurisation des Ecoles : alarmes, changement et réhausse des portails
- Travaux d'aménagement du chemin forestier des Feuilles Rouges
- Rénovation de l'appartement situé au-dessus de l'école primaire : changement des fenêtres, isolation, baisse des plafonds, réagréage des sols, sanitaire
- Rénovation charpente de l'appartement communal situé en face de la mairie
- Réseaux d'électrification, extension ERDF pour constructions habitations

✓ **Equipements divers**

- Balayeuse
- Tronçonneuses
- Cuve routière d'arrosage
- Désherbeur à eau chaude
- Acquisition serveur pour mairie
- Tables de piques niques
- Aspirateurs
- Rénovation du site internet, mise aux normes RGPD
- Acquisition de 6 extincteurs pour Châpiteaux

✓ **Frais d'études**

- Schéma de gestion des eaux pluviales
- Révision du Plan Local d'Urbanisme

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	
10 – Dotations, fonds divers	
16 – Emprunts et dettes assimilées	101 323.40 €
20 – Immobilisation incorporelles (études...)	26 661.14 €
21 – Immobilisations corporelles	25 785.97 €
27 - Autres immobilisations financières :	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre Sections : moins valeur sur cession	1 618.38 €
OPÉRATIONS	
205 – Poteaux incendie	6 114.00 €
258 – Programme de voirie	120 375.34 €
273 – Liaison église salle des fêtes	6.60 €
291 – Sécurisation arborisation place Salle des fêtes	38 710.38 €
305 – Sécurité et accessibilité	5 514.24 €
310 – Eclairage public : horloges, extinction	824.71 €

311 – Bâtiment activités scolaires et péri-scolaires	446 598.41 €
312 – Aménagement sécuritaire carrefour route de Gravelles	16 369.90 €
316 – Aménagement chemin forestier les Feuilles Rouges	49 829.90 €
317 – Sécurisation Ecoles : alarme anti-intrusion, visiophone	32 303.39 €
318 – Aménagement terrain arrière et côté salle du Farget	5 961.00 €
319 – Rénovation restructuration salle des fêtes	46 060.40 €
324 – Ecole primaire : volets roulants et moustiquaire	2 916.55 €
326 – Appartement école primaire : isolation, rénovation	34 819.03 €
327 – Appartement face mairie : toiture	12 877.28 €
328 – Plan de désherbage : matériel	39 411.60 €
Total dépenses d'investissement	1 014 081.62 €

RECETTES (T.T.C.)	
001 – Excédent d'investissement reporté	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	375 643.13 €
13 – Subventions d'investissement	40 971.00 €
1641 – Emprunts et dettes assimilées	501 165.50 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 421.84 €
041 – Opérations patrimoniales	
Total des recettes réelles	919 201.47 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	7 904.49 €
Total des recettes d'ordre	7 904.49 €
Total Recettes d'Investissement	927 105.96 €

Solde d'exécution positif reporté 2017 : 20 834.34 €

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 1 014 081.62 €.

Les recettes d'investissement 2018 représentent 927 105.96 €, correspondant aux recettes de l'année 2018 pour 139 201.47 € réparties de la façon suivantes

- FCTVA (40 078.00 €)
- Taxe d'Aménagement (55 565.13 €)
- subventions d'investissement (bâtiment scolaire et périscolaire 35 496.00 €, sécurisation des écoles 5 475.00 €)
- caution (1 165.50 €)
- reversement par Syndicat d'électricité (1 421.84 €)

auxquels s'ajoutent

- 280 000.00 € d'affectation de résultat 2017 de la section de fonctionnement,
- 6 285.11 € d'amortissement,
- 1 619.38 € d'opérations patrimoniales suite à cession de terrains à l'euro symbolique à Bourg Habitat,
- 500 000 € d'emprunt pour les travaux et équipements.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 385 409.00 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2018 sur 2019.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux conséquents en début d'année 2019, sans attendre le vote du budget :

La fin des travaux de construction du bâtiment scolaire et péri-scolaire, l'aménagement des chemins forestiers des Feuilles Rouges et du Bois de La Chat, la continuité du projet de restructuration et agrandissement de la salle des fêtes, la réfection des statues classées de l'Eglise ainsi que la continuité des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 176 727.00 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Le résultat de clôture 2018 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 865 477.99 € - Recettes : 1 102 558.00 € ➔ + 237 080.01 €
soit excédent de la section de fonctionnement : 48 785.75 € + 237 080.01 € = 285 865.76 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 1 104 081.62 € - Recettes : 927 105.96 € ➔ - 86 975.66 €
soit déficit de la section d'investissement : 20 834.34 € + (-) 86 975.66 € = - 66 141.32 €

III. *Etat de la dette*

En 2018, la commune a eu recours à l'emprunt pour le financement des travaux de construction du bâtiment scolaire et périscolaire et de divers équipements. De ce fait l'endettement de la commune se compose de 8 emprunts.

Le remboursement du capital des emprunts de la commune représente 100 772.40 € en 2018 contre 98 219.88 € en 2017.

L'encours de la dette total est de 1 804 988.46 € au 31 décembre 2018, soit 1 002.77 € par habitant, comprenant les 500 000 € d'emprunt contractés au 19 octobre 2018, avec une première échéance en capital de 21 559.00 € à régler au 20 février 2019.

Le ratio de capacité de désendettement (encours total de la dette sur l'épargne brute, mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette) se situe pour la commune à 7.69 années en 2018 contre 5.42 années en 2017.

Capacité de désendettement = encours total de la dette/épargne brute
7.69 années 1 804 988.46 € / 235 040.12 €

Hors 500 000 €

La capacité de désendettement est la suivante : 1 405 760.86 € / 235 040.12 € soit 5.98 années. Soit un coût par habitant de 780,98 €.

IV. Les ratios de la commune*

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2018/ habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	476.43 €
Produit des impositions directes / population	308.38 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	611.63 €
Dépenses d'équipement brut / population	506.19 €
Encours de dette / population	780.98 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	105.38 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43.03 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87.10 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	82.76 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	127.69 %

* Données calculées à partir de la population INSEE 2018 de Saint Martin du Mont soit 1 800 habitants

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 des BUDGETS ANNEXES

↳ Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	1 003.85	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	4 500.00 €	75 - Autres produits gestion courante	4 815.96 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	5 503.85 €	Total recettes réelles	4 815.96 €
Total dépenses d'ordre	0.00 €	Total recettes d'ordre	0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	5 503.85 €	Total recettes de fonctionnement	4 815.96 €

Excédent d'exécution reporté 2017 : 4 062.91 €

Le résultat de clôture 2018 de ce budget annexe s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 503.85 € - Recettes : 4 815.96 € → - 687.89 €

soit excédent de la section de fonctionnement : 4 062.91 € + (-) 687.89 € = 3 375.02 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 4 815.96 € correspondent :

- au reversement partiel de l'excédent au Budget Principal de la commune pour 4 500.00 €
- au règlement de la taxe foncière 2018 pour un montant de 101.00 €
- aux travaux d'accessibilité : installation d'un wc handicapé

Les recettes de la section de fonctionnement d'un montant de 4 815.96 € correspondent

- aux loyers du bail commercial perçus en 2018.

↳ **Budget Annexe Local commercial Epicerie**

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	1 937.19 €	70 – Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	0.00 €	75 – Autres produits gestion courante	3 955.08 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	1 937.19 €	Total recettes réelles	3 955.08 €
Total dépenses d'ordre	5 433.00 €	Total recettes d'ordre	3 314.00 €
Total dépenses de fonctionnement	7 370.19 €	Total recettes de fonctionnement	7 269.08 €

Excédent d'exécution reporté 2017 : 2 942.84 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 – Remboursement d'emprunts	0.00 €	10 – Dotation fonds divers	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €	001 – Solde d'exécution reporté	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	0.00 €	Total recettes réelles	0.00 €
Total dépenses d'ordre	3 314.00 €	Total recettes d'ordre	5 433.00 €
Total dépenses de fonctionnement	4 573.31 €	Total recettes de fonctionnement	5 433.00 €

Excédent d'exécution reporté 2017 : 2 311.91 €

Le résultat de clôture 2017 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 370.19 € - Recettes : 7 269.08 € → - 101.11 €

soit excédent de la section de fonctionnement : 2 942.84 € + (-) 101.11 € = 2 841.73 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 3 314.00 € - Recettes : 5 433.00 € → 2 119.00 €

soit excédent de la section d'investissement : 2 311.91 € + 2 119.00 € = 4 430.91 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 7 370.19 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière 2018 pour un montant de 343.00 €

- aux travaux de remplacement de volets roulants pour un montant de 1 594.19 €

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 7 269.08 € correspondent

- aux loyers du bail commercial perçu en 2018 pour 3 955.08 €.

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 3 314.00 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 5 433.00 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

↳ **Budget Annexe Local commercial Café Restaurant**

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	2 912.18 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	0.00 €	75 - Autres produits gestion courante	15 261.15 €
66 - Charges financières	3 501.66 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	6 413.84 €	Total recettes réelles	15 261.15 €
Total dépenses d'ordre	12 969.00 €	Total recettes d'ordre	4 455.00 €
Total dépenses de fonctionnement	17 382.84 €	Total recettes de fonctionnement	19 716.15 €

Excédent d'exécution reporté 2017 : 1 528.51 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	8 627.38 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 110.00 €	001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	8 627.38 €	Total recettes réelles	0.00 €
Total dépenses d'ordre	4 455.00 €	Total recettes d'ordre	12 969.00 €
Total dépenses de fonctionnement	14 192.38 €	Total recettes de fonctionnement	12 969.00 €

Excédent d'exécution reporté 2017 : 6 979.60 €

Le résultat de clôture 2018 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 19 382.84 € - Recettes : 19 716.15 € → 333.31 €
soit excédent de la section de fonctionnement : 1 528.51 € + 333.31 € = 1 861.82 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 14 192.38 € - Recettes : 12 969.00 € → - 1 223.38 €
soit excédent de la section d'investissement : 6 979.60 € + (-)1 223.38 € = 5 759.22 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 19 382.84 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière 2018 pour un montant de 536.00 €
- au remboursement au Budget Principal de la commune des frais de chauffage de l'année 2018 pour un montant de 2 376.18 €
- au règlement des intérêts de l'emprunt pour un montant de 3 501.66 €.

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 12 969.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 19 716.15 € correspondent :

- aux loyers du bail commercial perçu en 2018 pour un montant de 13 281.00 €.
- au remboursement par le titulaire du bail du chauffage collectif pour un montant de 1 980.15 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 14 192.38 € correspondent :

- aux travaux d'isolation pour un montant de 1 110.00 €
- au règlement du capital de l'emprunt pour un montant de 8 627.38 €.

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 12 969.00 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 12 969.00 €.

L'encours de la dette total est de 82 784.71 € (capital + intérêt) au 31 décembre 2018, soit 45.99 € par habitant.

Fait à Saint Martin du Mont, 13 mars 2019

Le Maire
Laurent PAUCOD

